



**CAISSE DE REFINANCEMENT DE L'HABITAT**

**COMMUNIQUÉ DE LA CRH – CAISSE DE REFINANCEMENT DE L'HABITAT**

Paris, le 25 juillet 2008



**Actualisation du document de référence 2007**

Un document d'actualisation du document de référence 2007 de la Caisse de Refinancement de l'Habitat (déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers - AMF le 8 février 2008 sous le numéro D 08-0046) a été déposé auprès de l'AMF le 23 juillet 2008.

Ce document comporte le rapport financier semestriel en page 5 et le rapport d'examen limité des commissaires aux comptes sur les comptes intermédiaires au 30 juin 2008 en page 7.

Le document de référence relatif à l'exercice 2007 comporte, le rapport financier annuel en page 7, le rapport du conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne en page 19, les rapports des commissaires aux comptes en pages 23, 25 et 27 et les informations relatives à leurs honoraires en page 32.

Conformément à la réglementation en vigueur, ces documents sont tenus gratuitement à la disposition du public, ils peuvent être consultés et téléchargés sur le site internet de la société : [www.crh-bonds.com](http://www.crh-bonds.com) rubrique « Documents de référence » ou sur le site de l'AMF : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org).



**A propos de la CRH – Caisse de Refinancement de l'Habitat**

La CRH a été créée en juillet 1985 par le gouvernement français en qualité d'agence centrale de refinancement des prêts au logement émettant dans un cadre légal spécifique des obligations hypothécaires garanties explicitement par l'Etat.

Aujourd'hui, les obligations émises par la CRH n'ont pas la garantie de l'Etat. Conformément aux dispositions de l'article 13 de la loi n° 85-695 du 11 juillet 1985 complété par l'article 36 de la loi n° 2006-872 du 13 juillet 2006, à cette garantie est substitué un privilège conféré aux obligataires sur les sommes ou valeurs provenant des billets à ordre matérialisant les prêts accordés aux banques par la CRH dans le cadre du refinancement de leurs prêts au logement.

**Contact investisseurs** : + 33 (0)6 80 40 78 03

Henry RAYMOND

[henry.raymond@crh-bonds.com](mailto:henry.raymond@crh-bonds.com)

**CRH – Caisse de Refinancement  
de l'Habitat**

35 rue La Boétie  
75008 PARIS

Téléphone : + 33 (0)1 42 89 49 10  
Télécopie : + 33 (0)1 42 89 29 67